



ECCLES, W. J., *The Government of New France*. The Canadian Historical Association Booklet no 18. Ottawa, The Canadian Historical Association, 1965. 18 p.

Cameron Nish

Volume 19, Number 4, mars 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302532ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302532ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Nish, C. (1966). Review of [ECCLES, W. J., *The Government of New France*. The Canadian Historical Association Booklet no 18. Ottawa, The Canadian Historical Association, 1965. 18 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19(4), 648–650. <https://doi.org/10.7202/302532ar>

ECCLLES, W. J., *The Government of New France*. (The Canadian Historical Association Booklet No. 18.) Ottawa: The Canadian Historical Association, 1965, 18 pp.

Cette dix-huitième brochure de la Canadian Historical Association se maintient au niveau élevé des précédentes. Le professeur Eccles, spécialiste reconnu de l'histoire de la Nouvelle-France, nous offre dans les limites qui lui sont imposées, une esquisse du système administratif de la colonie française en

Amérique. A la source du pouvoir, théoriquement, se trouvait le roi de France de la France de la monarchie absolue. Du roi, l'autorité se transmettait au gouverneur, son représentant personnel dans la colonie et, de ce fait, en théorie encore, l'autorité suprême qui ne pouvait errer. L'intendant, en fait plus important dans l'administration courante de la colonie, est situé dans son véritable contexte: il n'est pas là en vue de l'application de la devise "diviser pour régner", comme on l'a dit parfois, mais comme le "complément" du gouverneur, et comme ce dernier, sujet à la volonté du roi.

L'auteur présente un bref historique de l'évolution du gouvernement de la colonie et note, en passant, les éléments *représentatifs* dans les premières structures de la colonie (4). Cette anomalie, inutile de le dire, fut supprimée par le gouvernement royal. Le professeur Eccles consacre une section intéressante de sa brochure au système judiciaire et au Conseil souverain. Il en décrit les fonctions et souligne les effets de la distance sur la politique, soit ceux des retards possibles dans l'application de certaines mesures ordonnées par le roi. Il fait encore remarquer justement que le système judiciaire de même que les lois n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies.

Il n'est peut-être pas juste de noter des lacunes dans un travail aussi bref (18 pages), mais comme la brochure s'y prête, il ne nous semble pas inutile de suggérer certains points à étudier. A la page 8, M. Eccles mentionne, au dernier paragraphe, des officiers subalternes dont le nombre apparaîtrait ainsi peu considérable. En fait, il existait beaucoup d'officiers subalternes, et dans plusieurs cas, à emplois multiples. L'administration, la fonction publique pour mieux dire, était dominée par un groupe ou une classe restreinte, et le pouvoir dont elle disposait, ajouté à la collaboration des officiers supérieurs, en faisait un groupe plus important qu'on ne l'imagine en général. Si cela est vrai, même si nous le prenons pour une hypothèse, l'actions des gouvernants français, comme Eccles l'a noté, était plus que jamais influencée par les Canadiens.

Les traitements des gouverneurs (7) se chiffraient aux environs de 24,000 livres par année officiellement. Toutefois, ces derniers recevaient des gratifications de la *Ferme*, et plusieurs se mêlaient de commerce. Le professeur Eccles répète, en page 12, un mythe de l'histoire de la Nouvelle-France, celui du rôle du capitaine de la côte. Si l'on étudie son identité, on se rend compte que le capitaine de la côte était le plus souvent le seigneur ou le représentant du seigneur si celui-ci n'habitait

pas sa seigneurie. (Voici un autre domaine inexploré de l'histoire du régime français). Il est vrai que le poste de syndic n'a pas toujours existé (13), mais les marchands de la colonie étaient représentés, au XVIIIe siècle, par un syndic sans droit de vote. Un des plus connus fut Desauniers.

Ces quelques remarques n'infirmement aucunement la valeur de cette brochure. Elle devrait induire de nombreux lecteurs à étudier davantage l'administration de la Nouvelle-France.

CAMERON NISH